

La genèse du conflit entre Jacob et Esaü

Genèse 27

Une histoire de conflit entre proches

Les querelles de Jacob et Esaü nous ramènent à la thématique du conflit entre proches. C'est un thème récurrent dans de nombreuses cultures, des origines jusqu'à nos jours, pour expliquer des conflits historiques entre peuples. On connaît, par exemple, dans la tradition mésopotamienne la figure de Gilgamesh – puissant roi d'Uruk vers 2700 avant notre ère et héros légendaire – auquel on oppose son ami Enkidou, l'exemple type de l'homme sauvage et semblable au portrait biblique d'Esaü. En Grèce, il existe une tradition d'Acrisios et Proïtos, des jumeaux qui se querellent dès le sein maternel et se font la guerre pour la royauté une fois devenus adultes ; dans la région de Phocide, on raconte aussi l'histoire de Kristos et Panopée, éponymes des peuples rivaux, qui se combattent (littéralement s'écrasent) l'un l'autre déjà dans le sein de leur mère. Dans une certaine mesure, on peut également citer

le mythe égyptien d'Osiris et Isis, frère et sœur puis mari et épouse qui montent ensemble sur le trône des vivants après l'intervention d'Isis sur le cadavre d'Osiris tué par son frère Seth.

Dans la Bible, les conflits entre proches occupent aussi une place importante. Dès les premiers chapitres du livre de la Genèse, il y a l'histoire de Caïn et Abel (Gn 4), alors placée au seuil de l'histoire de toute humanité, pour dire non pas seulement le meurtre commis par Caïn contre son frère mais surtout l'origine de la violence entre humains. Puis, l'histoire des fils de Noé – Cham (ou son fils Canaan), Sem et Japhet – présente la diversité des peuples et une certaine hiérarchisation entre eux (Gn 9.20-27). Enfin, d'autres histoires – à la fois des figures d'individus et des représentants des collectivités – vont décrire les divers conflits et tensions qui déchirent la vie des frères ou des proches : Sara et Hagar ou Isaac et Ismaël (Gn 16), Jacob et Esaü (Gn 25-36), Léa et Rachel (Gn 29-30), Joseph et ses frères (Gn 37-50), David et ses frères (1S 17), Amnon et Absalom (2S 13), etc. Le sens de tout cela, c'est aussi de montrer que la fraternité ne se bâtit pas nécessairement dans la proximité : vivre en frères (ou en sœurs) ne signifie pas forcément chercher à habiter ensemble sous un même toit.

En effet, les frères (ou les sœurs) sont naturellement des proches qui ont les mêmes parents dont ils se partagent l'amour et, naturellement, l'aîné accueille dans la joie l'arrivée de son frère ; tel est du moins ce qui se passe du côté des frères, le plus souvent inconsciemment. Mais ce voisinage lié au fait d'habiter dans un même espace vital, d'être élevé dans une même maison, est très souvent une source de divers conflits, comme l'indique la Bible.

Une lutte acharnée pour obtenir la bénédiction paternelle en Genèse 27

Dans la logique du récit de Genèse 27, les deux fils d'Isaac – Esaü et Jacob – sont en véritable quête de la

Héritage ou bénédiction patrilinéaire

Dans l'ancien Israël, le père réglait oralement la distribution de ses biens, les richesses mobilières qu'il laissait, avant de mourir (Dt 21.16 ; 2 S 17.23 ; 2 R 20.1 ; Es 38.1, etc.). Certains pères pouvaient même faire des avancements d'hoirie au fils gagné par des convoitises de l'héritage (Ez 46.16-18 ; Pr 20.21 ; Lc 15.21) ou déshériter un fils indigne (Mt 1.6). Dans tous les cas, tout se passait conformément à la coutume. En dépit du fait que l'Israélite de l'antiquité désirait avoir des enfants – de nombreux enfants étant d'ailleurs un honneur envié – ces derniers ne jouissaient pas tous du même traitement à la mort du père. Tout d'abord, en règle générale, seuls les fils avaient droit à l'héritage. Les filles ne pouvaient bénéficier d'une quelconque part d'héritage qu'en l'absence d'un héritier mâle (Nb 27.6-8)¹ ; et dans ce cas, elles étaient même tenues de se marier dans la tribu de leur père pour éviter que le bien de leur famille ne passe à une autre tribu. Ensuite et enfin, il y a une autre disproportion de fortune lors de la répartition des biens parmi les fils. L'aîné, qui jouissait déjà d'une préséance sur ses frères du vivant de son père, avait à la mort de ce dernier certaines prérogatives juridiques particulières : il recevait une double part de l'héritage et, pour garder intact le bien familial, entrait en possession des biens immobiliers comme la maison et la terre ; bref il devenait le chef de famille. Dans la Bible, certaines prescriptions législatives, comme celles de Dt 21.15-17, préservent le droit de l'aîné en interdisant au père de favoriser le fils de sa femme préférée au détriment de son premier fils né d'une femme moins aimée. De même, si la Bible mentionne souvent les exemples des cadets qui supplantent leurs aînés, ce n'est pas pour témoigner l'existence de la coutume de l'ultimogéniture en Israël. Il s'agit plutôt des exemples qui illustrent la gratuité des choix de Dieu – intervention divine dans les histoires de héros qui surprennent par l'inversion d'une coutume de primogéniture encore en vigueur.

bénédiction paternelle, mais un seul sera béni. Cela signifie que dans la croyance de l'époque, la bénédiction du père ne peut se transmettre que dans une seule lignée. Dans

1 La situation des trois filles de Job qui héritent normalement avec leurs frères (Job 42,13-15) est exceptionnelle et s'oppose à la conception patriarcale et masculine de la succession contenue dans certaines prescriptions de la Torah. C'est peut-être l'expression d'usage plus tardif, d'une époque révolue où un père riche pouvait donner une part d'héritage à tous ses enfants ; ou bien ce texte renvoie à des pratiques attestées chez d'autres peuples pour réagir au malaise créé par quelques prescriptions de la Torah.

un contexte patriarcal, l'aîné est habituellement le fils qui bénéficie d'une affection plus grande dans la mesure où, en principe, la descendance doit se poursuivre à travers lui. C'est pourquoi dans cette recherche effrénée de la bénédiction, plutôt destinée à son frère aîné Esaü, Jacob utilise tous les moyens, y compris la ruse pour s'accaparer de ce privilège. Pour lui, cette bénédiction-là signifie l'accroissement des troupeaux, la fertilité des champs et la fécondité des membres de la famille ou du clan. Elle équivaut presque à ce que nous appellerions aujourd'hui le succès (mais alors un succès, en ce temps-là, lié à la prospérité et la fécondité).

L'épisode de Genèse 27 qui relate comment Jacob parvient à gagner la bénédiction destinée à Esaü est très bien construit. Son action dramatique se divise en quatre scènes comportant chacune deux acteurs, de sorte que l'ensemble est clairement construit : deux scènes mettent le père face à son fils aîné et forment le cadre extérieur ; à l'intérieur de ce cadre, deux autres scènes placent le fils cadet d'abord face à sa mère, pour préparer la fraude, puis face à son père pour l'exécuter :

- Genèse 27.1-4: Isaac et Esaü (fixation du moment de la bénédiction)
 - Genèse 27.5-17: Rébecca et Jacob (préparation d'un plan pour détourner la bénédiction destinée à Esaü)
 - Genèse 27.18-29: Isaac et Jacob (don de la bénédiction à Jacob)
- Genèse 27.30-40: Isaac et Esaü (découverte de la fraude utilisée par Jacob pour acquérir la bénédiction)

Genèse 27.1-4 : Le père tient à bénir son fils aîné Esaü

¹Isaac était devenu vieux, et ses yeux s'affaiblirent de sorte qu'il ne voyait plus. Il appela Esaü son fils aîné et lui dit : « Mon fils ! » Il lui répondit : « Me voici ». ²Il lui dit : « Voici que je suis devenu vieux et je ne connais pas le jour de ma mort. ³Maintenant, prends donc tes armes, ton carquois et ton arc. Cours la campagne et chasse du gibier pour moi. ⁴Prépare-moi un mets délicieux comme je l'aime, apporte-le-moi et je le mangerai pour te bénir moi-même avant de mourir.

Dès le départ de l'épisode, au verset 1, Isaac est présenté comme un vieillard dont les yeux s'éteignent. Sa cécité s'interprète comme signe de vieillesse qui annonce une mort imminente² ; mais l'affaiblissement de la vue d'Isaac est aussi la condition indispensable pour bien comprendre, dans la suite du récit, la réussite des techniques et moyens de la fraude de Jacob.

L'objet central du dialogue d'Isaac et Esaü est clairement exprimé au verset 4 : « prépare-moi un mets délicieux comme je l'aime, apporte-le-moi et je le mangerai pour te bénir moi-même avant de mourir. » Dans ce dialogue, Isaac présente sa bénédiction sous forme d'un don qui engage tout son être (v. 3-4). On dirait qu'Isaac veut transmettre, par sa bénédiction, une force vitale, en tout cas un souffle de vie. C'est pourquoi il doit, pour bien le faire, être physiquement fortifié par un bon repas dans lequel il va puiser la force de transmettre cette bénédiction. Donc, la bénédiction d'Isaac apparaît plus comme une force vitale à transmettre que comme une parole de promesse. Ce fait se trouve confirmé par la suite du récit, qui montre qu'Isaac ne pourra pas redonner la bénédiction une deuxième fois. C'est comme si,

2 L'affaiblissement de la vue comme un signe de la vieillesse est mentionné dans l'histoire de Jacob (Gn 48.10), d'Eli (1S 3.2), d'Ahiyya (1R 14.4), dans une exception faite pour Moïse (Dt 34.7) et dans un poème sapientiel relatif à la vieillesse (Qo 12.3).

lors de cette bénédiction, une sorte de « fluide vital » devait passer du père au fils, une fois pour toutes, sans qu'il soit possible de renouveler cette expérience avec la même intensité. Nous avons ici le seul récit de la Bible hébraïque où la bénédiction est perçue comme un privilège réservé à un seul enfant, le fils aîné. Ailleurs, bénir tous les enfants à la fois ne pose aucun problème (Gn 48 ; 49 ; Dt 33 ; etc.).

En effet, il y a plusieurs exemples dans la Bible où, avant la mort, le chef de famille communique ses dernières dispositions pour fixer le sort de ses enfants et désigne son successeur. Il impose ainsi, en quelque sorte, un nouvel ordre hiérarchique dans la famille avant de mourir. En ce qui concerne Isaac, on voit bien dans ce récit qu'il est, certes, bien conscient de l'imminence de sa mort – comme Jacob en Genèse 47.29, Joseph en Genèse 50.24, Josué en Jos 23.14, Aaron en Nb 20.24, Moïse en Nb 27.13 ou en Dt 31.14 – mais il n'en connaît pas le moment précis. Sans perdre plus de temps, il appelle son fils aîné Esau et promet de le bénir avant de mourir. Mais, avant de prononcer sa parole de bénédiction, Isaac ordonne à son fils d'aller à la chasse et lui exige un repas fait du gibier. C'est ce à quoi va s'employer Esau sans objections ni retard, comme l'indique sa réponse à l'appel de son père : « me voici » (v. 1,5b).

Genèse 27.5-17 : Rébecca et Jacob montent un plan de destitution d'Esau

⁵ Rébecca écoutait pendant qu'Isaac parlait à son fils Esau. Celui-ci s'en alla à la campagne pour chasser du gibier et l'apporter. ⁶ Rébecca dit à son fils Jacob : « Voici que j'ai entendu ton père dire à ton frère Esau : ⁷ "Apporte-moi du gibier et prépare-moi un mets délicieux pour que j'en mange ; je te bénirai en présence de YHWH avant ma mort". ⁸ Maintenant, mon fils, écoute-moi⁽³⁾ et fais ce que je t'ordonne : ⁹ va donc

³ L'expression « écoute-moi » aux v.8, 13 et 43, littéralement dite « écoute ma voix (*sh'ma' b'qoli*) », est à comprendre ici dans le sens de « obéis-moi ».

*au troupeau, prends-y pour moi deux beaux chevreaux, et j'en préparerai pour ton père un mets délicieux comme il aime.*¹⁰ *Tu l'apporteras à ton père, et il mangera pour te bénir avant sa mort.*¹¹ *Jacob répondit à Rébecca sa mère: « Voici que mon frère Esaü est velu, et que moi j'ai la peau lisse.*¹² *i mon père me palpe, il me considérera comme un imposteur⁽⁴⁾; j'attirerai ainsi sur moi une malédiction et non une bénédiction ».*¹³ *Sa mère lui dit: « Vienne sur moi ta malédiction, mon fils. Ecoute-moi seulement, va et prends-les pour moi. »*¹⁴ *Il alla, les prit et les apporta à sa mère qui prépara un mets délicieux comme son père l'aimait.*¹⁵ *Rébecca prit les vêtements précieux d'Esaü son fils aîné qu'elle avait avec elle à la maison, et elle en revêtit Jacob son fils cadet.*¹⁶ *Elle recouvrit de peau de chevreau ses mains et la partie lisse de son cou.*¹⁷ *Dans les mains de son fils Jacob, elle déposa le mets délicieux et du pain qu'elle avait préparés.*

Dans le face-à-face entre Isaac et Esaü, moment où se fixent les modalités de transmission de la bénédiction, toute la famille d'Isaac est au rendez-vous, sauf Jacob: le père s'entretient avec son fils aîné; le narrateur fait aussi remarquer que Rébecca suit la conversation sans y être directement associée, un peu comme Sara à travers les pans de la tente en Genèse 18.10; seul le cadet, Jacob, reste le grand absent de cette importante rencontre familiale et n'aurait eu apparemment aucune possibilité d'intervenir dans ce processus si sa mère Rébecca ne s'était pas mise de son côté. C'est elle qui révèle à Jacob le secret et l'entraîne à détourner la bénédiction destinée à Esaü.

En effet, quand Esaü part à la chasse pour chercher le gibier que son père mangera avant de le bénir, il ne se doute encore de rien. Et pourtant, sa mère, témoin de l'entretien d'Isaac et Esaü, va faire une intervention inespérée qui

4 L'expression « il me considérera comme un imposteur » se lit littéralement « je serai à ses yeux comme quelqu'un qui se moque (*w'hâyîti b''ênâw kimta'téa'*) »

provoquera un dénouement complètement différent de ce qui était attendu au départ.

Rébecca commence par répéter à Jacob l'ordre donné par Isaac mais elle y ajoute un élément nouveau. Elle indique que la bénédiction allait se passer « devant le Seigneur » (Gn 27.6-7). Certes, Dieu n'était pas cité dans le discours d'Isaac, mais en l'insérant, Rébecca engage le monde divin dans son plan. Dieu devient le garant ultime de son initiative et, bien entendu, celui qui rendra efficace la bénédiction gagnée par Jacob. Donc la mention « devant le Seigneur » confère une dimension religieuse au plan monté par Rébecca.

Puis, Rébecca donne un ordre à Jacob pour changer le destinataire de la bénédiction (Gn 27.8-10). Mais pour faire réussir la tromperie, on doit penser à tout, en premier lieu au mets délicieux réclamé par Isaac : le gibier est remplacé par les chevreaux, alors cuisinés astucieusement par Rébecca pour la circonstance. A ce niveau du récit, les commentaires ne relèvent pas souvent le fait que Rébecca remplace en fait Esaü en préparant le mets préféré d'Isaac. C'est un trait narratif surprenant : une femme qui prend la place d'un homme dans un contexte patriarcal ! Esaü, décrit comme le chasseur, apparaît ici comme un bon cuisinier. Ensuite, pour trouver l'aboutissement escompté de la tromperie, Rébecca doit trouver des réponses aux objections de Jacob et dissoudre enfin – du moins momentanément – les différences entre Esaü et Jacob.

Jacob ne rejette pas d'emblée la suggestion de sa mère pour s'approprier la bénédiction destinée à son frère Esaü, mais il lui rappelle tout de suite leurs différences (Gn 27.11-12). Jacob est un homme à la peau lisse alors que son frère Esaü est d'une pilosité remarquable. Par conséquent, Jacob exprime quelques timides objections puisqu'il craint de s'attirer une éventuelle malédiction si jamais son père découvre le monstrueux complot. Mais tout de suite, Rébecca réussit à le convaincre par son engagement à porter sur elle toute malédiction. Elle trouve également l'astuce pour résoudre

les différences entre les deux frères : le père étant devenu aveugle, Jacob n'aura qu'à se couvrir les mains et le cou des peaux des chevreaux pour apparaître comme Esaü, l'homme poilu. Puis, elle lui fait même porter les vêtements de son frère pour le faire passer pour Esaü, ou peut-être aussi exhaler un peu d'odeur de ses habits.

Si cette mise en scène de la tromperie insiste sur les apparences différentes de deux frères, Jacob et Esaü, elle décrit aussi de manière éclatante les caractères contrastés de Jacob et de Rébecca. Aux versets 11-13, Jacob apparaît comme craintif, prudent, ou alors rusé, lorsqu'il émet ses réserves vis-à-vis du plan prévu par Rébecca. Il voit très bien la difficulté que comporte la réalisation de ce plan imaginé par sa mère : si Isaac lui palpe les mains, dit-il à sa mère, il se rendra compte de la fraude (v.12) – c'est d'ailleurs ce qui va se passer aux versets 18-27 où Isaac cherche à tout prix à identifier son interlocuteur avant de le bénir.

Quant à Rébecca, elle apparaît ici comme une personne passionnée, une femme qui avance coûte que coûte jusqu'à la réalisation de son projet. Elle sait analyser la situation, donner rapidement des contre-arguments à l'objection de Jacob et trouver des solutions pour surmonter les obstacles : Rébecca va jusqu'à prendre sur elle une malediction éventuelle si le stratagème monté n'atteint pas son objectif (v.13) et par conséquent, elle demande à Jacob d'exécuter simplement son plan (v.14-17). Ce dialogue entre Jacob et Rébecca, et surtout la combinaison de leurs attitudes et réactions, va se révéler très efficace pour la réussite du stratagème qui ne sera détecté par Isaac et Esaü que trop tard.

Le rôle de Rébecca est-il ici décrit négativement ou positivement ?

La question n'est pas nouvelle. Depuis très longtemps, trois voix se font entendre chez les spécialistes en la matière. Un groupe d'auteurs présentent la façon d'agir de Rébecca

comme typique pour une femme, une mère perspicace et prévoyante, qui prend la situation en main avec assurance et autorité. Cette explication montre, avec raison, que la conduite de Rébecca n'est pas condamnée dans ce récit⁵. Elle y apparaît comme un modèle de comportement intelligent et l'appréciation de son stratagème semble entièrement positive. D'autres auteurs cherchent à mettre en rapport le rôle joué par Rébecca en Genèse 27 avec le fameux épisode de la « chute » (Gn 2-3), pour montrer que la femme est celle par laquelle vient le mal. On croit montrer ici que Rébecca serait la seule coupable et la première responsable de tout ce qui arrive dans cet épisode du vol de la bénédiction destinée au fils aîné⁶. À l'opposé de cette interprétation, une autre voix émane de l'interprétation féministe de la Bible et va plutôt mettre en évidence l'ingéniosité d'une femme qui vit dans une société patriarcale, et qui utilise l'arme de la ruse pour réparer une injustice fondamentale. Cette injustice réside dans le fait que le père est la seule personne apte à déterminer l'enfant qui sera l'héritier.

Ce qui semble sûr dans cet épisode, c'est que le caractère de Rébecca frappe par son côté hardi et autoritaire pour faire justice à son fils Jacob. En effet, Genèse 27 nous montre une femme qui exerce une grande influence sur son fils, qui lui donne des instructions précises et qui fait preuve d'une grande rapidité dans l'appréciation de la situation. C'est Rébecca qui va se montrer capable de pourvoir à l'incompétence de l'agriculteur (berger) Jacob, en matière de chasse en remplaçant le gibier par le chevreau ; c'est elle qui parviendra aussi à cuisiner et faire passer de la viande de chevreau pour du gibier ; c'est elle encore qui trouvera le

5 H. GUNKEL, *Genesis*, Translated by M. E. Biddle, Foreword by E. W. Nicholson (Mercer Library of Biblical Studies), Marcon, Mercer University Press, 1997, p.303 ; C. WESTERMANN, *Genesis 12-36. A Commentary* translated by J.J.Sculion, Minneapolis, Augsburg Publishing House, 1985, p.434-444.

6 J. P. FOKKELMAN, *Narrative Art in Genesis. Specimens of Stylistic and Structural Analysis* (Studia Semitica Neerlandica 17), Assen, Van Gorcum, 1975, p.119-120.

moyen de déguiser Jacob, un homme glabre, pour le faire ressembler à Esaü, l'homme velu.

Il est certain que l'image et la fonction de Rébecca dans ce récit peuvent déranger nos idées morales. L'histoire d'une femme qui réussit à inverser les lois de la primogéniture, usant par-dessus tout de ruse et agissant contre le gré de son mari, a – à première vue – de quoi nous gêner. Et ce qui ébranle davantage nos sereines opinions est que ce récit semble malicieusement faire l'éloge de sa ruse (et celle de son fils Jacob) puisqu'elle n'est pas condamnée⁷. Après tout, « la ruse » peut parfois paraître comme une forme de sagesse, d'intelligence pratique qui mêle tactique et esprit de finesse. C'est un moyen dont se servent souvent les faibles de la société pour réaliser leur projet puisqu'ils ne peuvent pas recourir à un pouvoir politique, social ou économique. C'est pourquoi la ruse de Rébecca (et de Jacob également) peut ainsi nous laisser entendre que les coutumes – représentées dans ce récit par le droit d'aînesse – ne sont pas des absolues. Elles sont parfois tributaires d'une discrimination aussi arbitraire que préjudiciable. Si ce que nous appelons justice s'en tient à la lettre de la loi et si elle vire au légalisme de nos coutumes et traditions, elle peut devenir la pire forme de l'injustice qui abandonne à leur triste sort les faibles, les sans-voix ou les sans-défense de nos sociétés. Le légalisme devient alors le meilleur moyen de ne pas entendre, à chaque époque, à chaque circonstance et pour chaque génération, ce que Dieu a à nous dire. Il peut parfois être nécessaire de transgresser la lettre de la loi, la lettre de ces réglementations, de ces coutumes et traditions qui discriminent encore certains de nos semblables en raison de leur âge, de leur sexe, de leur origine ou de leur croyance. Une telle apparente

7 Dans la Bible, ce récit n'est pas le seul endroit où l'on ne condamne pas la ruse. Jésus n'a-t-il pas également, dans un autre contexte, recommandé à ses disciples d'être candides comme la colombe et rusés comme le serpent (Mt 10.16)? Ou sa remarque à propos des fils de ce siècle qui sont plus avisés que les enfants de lumière (Lc 16.8).

transgression de la Loi peut plutôt nous amener à rester fidèle à l'esprit de la Loi, à la promotion des droits humains pour tous.

Le rôle de Rébecca avec Jacob en Genèse 27 et celui de Bethsabée avec Salomon en 1 Rois 1

Le récit de Genèse 27 où Jacob vole la bénédiction destinée à Esaü et où Rébecca joue le rôle d'initiatrice, est quelquefois mis en parallèle avec le récit de l'ascension au pouvoir de Salomon en 1 Rois 1. Dans les deux cas, la logique narrative obéit à un même agencement des séquences avec des motifs identiques ou voisins : le successeur légitime est le fils aîné (Esaü ou Adonias) ; celui-ci se met en pleine préparation autour d'un repas pour recevoir l'héritage (Gn 27.1-5 ; 1R 1.5) ; un plan visant à le remplacer par son frère cadet est élaboré avec la complicité de la mère (Gn 27.6-17 ; 1R 1.11-14) ; les comploteurs dialoguent et montent un stratagème de détournement dans lequel la mère (Rébecca ou Bethsabée) sollicite un partenaire (Jacob ou Nathan) capable de jouer un rôle de catalyseur devant le père en vue de déclencher l'octroi de l'héritage au fils cadet ; l'héritage est finalement accordé au fils cadet (Gn 27.27-40 ; 1R 1.32,40) et suscite un désappointement de la part du fils aîné (Gn, 27.33-38,41-45 ; 1R 1.49-53) ; il y a, certes, réussite du stratagème en faveur du fils cadet mais aussi l'abus de la vieillesse. Il faudrait également ajouter que les récits de Genèse 27 et 1 Rois 1 contiennent environ une dizaine d'expressions semblables (Gn 27.1a et 1R 1.1-4, Gn 27.1b,4 et 1R 1.5-6, Gn 27.3-4 et 1 R 1.9, Gn 27.6-9 et 1R1.11-12, Gn 27.9,18 et 1R 1.13-15, Gn 27.18 et 1R 1.16-17, Gn 27.33-34 et 1R 1.49 etc.).

Quoi qu'il en soit, les récits de Genèse 27 et de 1 Rois 1 ne présentent pas seulement des analogies de thème, mais contiennent également des différences manifestes. En Genèse 27, les deux prétendants à la bénédiction paternelle (Jacob et Esaü) sont des personnages actifs en concurrence, alors qu'en 1 Rois 1 Salomon et sa mère ne jouent pas le rôle principal, ni n'agissent de leurs propres initiatives en vue de supplanter Adonias à la succession royale. Contrairement à Jacob qui joue activement pour arracher la bénédiction destinée à Esaü, Salomon reste un personnage très passif : dans la scène de son élection, il n'est sujet d'aucune action avant son onction royale. De même en Genèse 27, Rébecca est incontestablement la maîtresse de la situation qui conduit Jacob à s'approprier la bénédiction destinée à Esaü, alors qu'en 1 Rois 1, Bethsabée est un personnage intermédiaire sous l'influence du prophète Nathan. Le narrateur raconte que Bethsabée

est allée voir le roi David dans sa chambre, sur l'ordre de Nathan, pour lui rappeler le serment que celui-ci aurait exprimé en faveur de son fils Salomon et souligner qu'Adonias est devenu roi (v.15-21). Cette intervention de Bethsabée – relayée par celle de Nathan, le véritable manipulateur du stratagème visant à remplacer Adonias par Salomon⁸ – amène David à désigner Salomon comme son successeur (v.22-27). De plus, le récit de 1 Rois 1 insiste davantage sur la filiation davidique de Salomon, comme si elle n'allait pas de soi. La valorisation de cette filiation ne vise pas à montrer avant tout que le cadet a supplanté l'aîné, mais à poser la question de la généalogie dynastique dans le rapport David- Salomon. Cet enjeu du pouvoir d'ordre politique et religieux en 1Rois 1 est entièrement absent dans la généalogie patriarcale en Genèse 27.

De ce point de vue, l'exploit de la « Rébecca de Genèse 27 » ne doit être associé à rien de négatif. Même si le narrateur biblique ne la condamne pas, on peut tout de même se demander s'il se réjouit ou, au contraire, s'indigne de la fraude de Jacob et Rébecca. Les fils de Jacob/Israël devraient faire éloge de l'action de leurs ancêtres pour chanter la victoire contre leurs adversaires, les fils d'Esaü. La réussite de Rébecca est, pour la tradition populaire israélite, la proclamation d'une victoire inattendue, celle des défavorisés sur les plus forts⁹. Une telle histoire est ainsi racontée avec un certain plaisir par les Israélites, bénéficiaires de l'action de Jacob et Rébecca.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas facile de déterminer si le narrateur se contente de ce plaisir ou s'il en ressent tout de

8 Dans ce récit Nathan n'agit pas, à proprement parler, comme un prophète, mais plutôt comme un habile courtisan de la cour royale qui connaît la préférence du vieux roi David pour Bethsabée, la mère de Salomon, son candidat ; il sait également la portée des événements survenus lors du banquet organisé par Adonias, l'héritier pressenti à la succession de David. Voir aussi P. BUIS, *Le livre des Rois* (Sources bibliques), Paris, J. Gabalda & Cie, 1997, p. 38-45 ; F.LANGLAMET, « Pour ou contre Salomon ? La rédaction prosalomonienne de 1Rois 1-2 », in *RB* 83/3 (1976) 321-379 ; 83/4 (1976) 481-523 (surtout p.333).

9 Voir dans le même sens M. Rose, *Une herméneutique de l'Ancien Testament. Comprendre-se comprendre-faire comprendre* (Le monde de la Bible 46), Genève, Labor et Fides, 2003, p.314.328.

même un certain malaise. Peut-être sa position oscille-t-elle entre deux postures différentes. Il y a, d'un côté, l'aspect divertissant dont nous venons de parler précédemment ; mais, de l'autre côté, il existe un aspect tragique dans le même récit. Lorsque Jacob voit et expose la difficulté que comporte le plan prévu par Rébecca (v.11-12), celle-ci va jusqu'à prendre sur elle une éventuelle malédiction (v.13). De même, au verset 20, Jacob implique également le Seigneur, Dieu d'Israël, dans son action. Ces deux exemples peuvent indiquer qu'au cœur de l'épisode de Genèse 27 se trouve quelque chose de grave, qu'il va falloir intégrer dans l'identité même du peuple d'Israël et ce, malgré le ton léger employé par le narrateur : certes, la ruse de Jacob avec sa mère débouche sur la bénédiction de Jacob, mais le fait d'abuser d'un aveugle est un acte odieux dans toute société.

Genèse 27.18-29 : Jacob s'approprie la bénédiction destinée à Esaü

Après le montage du « plan Rébecca », tout se poursuit naturellement comme elle l'avait prévu. Jacob se rend auprès de son père avec le plat qu'elle a préparé et lui demande la bénédiction (v.18). D'emblée, il se heurte à un obstacle imprévu : pour son père, il arrive trop tôt et son père se méfie de l'arrivée prompte d'un prétendu Esaü qui est pourtant parti chercher du gibier à la campagne. Mais Jacob est bien obligé d'arriver tôt, avant que son frère Esaü ne revienne de la chasse. Jacob décline alors une fausse identité qui, du premier coup, ne semble pas convaincre le vieux père aveugle. Et, en voulant briser toute la suspicion suscitée par son retour rapide, il va jusqu'à trouver le prétexte du miracle divin dont nous parle le verset 20 : « Isaac répondit à son fils : Comment en as-tu trouvé si tôt, mon fils ! » Il répondit : Parce que le Seigneur, ton Dieu, me l'a fait rencontrer ». »

Arrivé à ce point d'une intervention divine dans la recherche du gibier, Isaac continue à croire, malgré tout, que la

préparation du repas aurait dû prendre un temps considérable. De plus, la voix qu'il entend ne correspond pas à la tonalité habituelle de la voix d'Esaü ; ce qui va davantage accentuer son embarras, comme l'indique sa déclaration : « ...la voix est celle de Jacob, mais les mains sont celles d'Esaü » (v.22).

La situation pathétique dans laquelle Isaac se trouve est celle d'une personne qui se doute qu'elle est en train d'être trompée ; il tente de vérifier l'identité de son interlocuteur en faisant intervenir tous ses sens. Comme ses yeux ne fonctionnent plus normalement et que l'ouïe le plonge dans la confusion lorsqu'il entend et distingue la voix, il a alors recours au toucher. Il palpe les mains de Jacob recouvertes de peau de chevreau et croit se rassurer. C'est alors que le narrateur affirme qu'Isaac n'a pas reconnu Jacob, pour signifier que le plan préparé par Rébecca vient d'aboutir à une réussite totale (v.23). En d'autres termes, rien ne doit plus empêcher Isaac d'accorder sa bénédiction à Jacob déguisé.

Après ces déguisements réussis de Jacob, la suite de la scène est bien connue. Tout se passe avec un caractère presque rituel : avant de prononcer la bénédiction, le père appelle le fils et l'identifie ; puis le fils s'approche et donne la nourriture au père ; enfin le père mange, son fils s'approche et l'embrasse, le père hume l'odeur de ses habits et lui donne une bénédiction (v.24-27) :

Oh ! L'odeur de mon fils est semblable à l'odeur d'un champ que le Seigneur a béni.

Que Dieu te donne de la rosée du ciel et du gras de la terre, de l'abondance de blé et du vin nouveau !

Que des peuples te servent et des nations se prosternent devant toi !

Sois chef pour tes frères,

et que les fils de ta mère se prosternent devant toi !

Maudit soit qui te maudira,

et béni soit qui te bénira ! (Gn 27.27-29)

Dans ces paroles de bénédiction accordée à Jacob, on peut distinguer les paroles qui concernent le don d'une terre capable de nourrir ses habitants grâce à ses récoltes abondantes et celles qui, d'une autre nature, se réfèrent plus directement au monde politique et annoncent la domination de Jacob sur ses frères. Ces deux éléments de la bénédiction accordée à Jacob reviennent – sous un signe inversé – dans les paroles adressées à Esaü en Genèse 27.39-40, paroles qui en réalité ne font que confirmer la bénédiction déjà accordée à Jacob.

Don d'une terre agricole et nourricière à Jacob

C'est l'odeur des habits d'Esaü – homme de steppe qui parcourt la campagne à la recherche du gibier – habits revêtus par Jacob – qui déclenche en Isaac le rythme et les mots de sa bénédiction. Mais, au verset 27, en humant cette odeur, Isaac ne sent pas une simple odeur de brousse, le lieu du chasseur Esaü ; il aspire plutôt l'odeur d'un champ, fertile et agricole, qui intéresse certainement le mode de vie de l'agriculteur, la vie de Jacob en réalité.

Le premier énoncé de la bénédiction d'Isaac (« ...qu'il te donne rosée du ciel, gras de la terre, abondance de blé et vin nouveau... ») renvoie certainement à l'idéal d'une prospérité agricole : une terre arrosée par la pluie ou rafraîchie par la rosée d'été rappelle la situation de la Palestine où la pluie et la rosée sont les symboles de la vie et du pouvoir vivifiant¹⁰ ; durant la nuit, surtout d'août à octobre en Palestine, on assiste à une précipitation abondante de rosée qui est de la plus haute importance pour la croissance des plantes, car elle se produit surtout pendant la période où il ne pleut pas.

¹⁰ En Palestine, il y a deux formes de rosée : la rosée d'été qui rafraîchit et restaure (Gn 27.28,39 ; Ex 16.13-14 ; Dt 33.13 ; Jg 6.37-40 ; 1R 17.1 ; Es 24.19 ; Os 14.6 ; Ag 1.10-11 etc.) et une sorte de bruine de rosée, qui va jusqu'à cingler le visage, dès fin septembre et jusqu'aux pluies d'automne (Dt 32.2 ; 33.28 ; 2S 17.12 ; Mi 5.6 ; Pr 3.20 ; Jb 38.28 ; Ct 5.2 ; Es 18.4 ; Os 6.4 ; 13.3).

Il est aussi question, dans cette bénédiction, du blé – une des principales céréales de la Palestine antique – et du vin, une boisson populaire en Palestine et dans les pays voisins. Par ces différentes images, il apparaît que la terre donnée à Jacob est non seulement fertile mais aussi capable de nourrir ses habitants, grâce à ses récoltes abondantes.

Une telle terre donnée à Jacob peut être tracée grâce au cadre géographique originel de son itinéraire. On voit Jacob généralement en mouvement dans la région située entre Miçpa de Galaad et Sichem, avec des stations récurrentes à Mispeh-de-Galaad, Mahanaïm, Penuël et Sukkot. Avec ce parcours géographique, on se trouve en Israël (en royaume du nord), dont les populations tiennent Jacob pour leur ancêtre, sans être trop loin du désert de la Transjordanie où il faudrait localiser son frère rival. Plus tard, au moment de la rédaction de l'histoire de Jacob au VIII^e siècle finissant, ce cadre originel a connu un élargissement vers le sud pour inclure la Palestine centrale, Béthel, et vers le nord pour intégrer Harrân.

Par contre, le domaine de son frère Esaü, qui vit comme les gens du désert et trouve des gibiers parmi les animaux sauvages dans la montagne de Séïr, doit être situé non loin du territoire de Jacob. Derrière Esaü, l'homme du Séïr qui impressionne par sa pilosité abondante, se cache plutôt la désignation d'une région géographique caractérisée par un maquis buissonneux de la Transjordanie du nord. C'est cette région, déjà vers le IX^e siècle avant notre ère, qui se trouve dans la sphère d'influence du royaume du nord et où Jacob se trouve en Genèse 32–33 (Yabboq-Mahanaïm-Penuël). Esaü n'est donc pas encore dans les montagnes de l'extrême sud-est de la mer Morte (en Edom). Mais, par la suite, lorsqu'après la destruction de Samarie en 721 avant notre ère, les traditions de Jacob arrivent en Juda et que Jacob devient l'ancêtre de l'ensemble du peuple du Seigneur – les royaumes d'Israël et de Juda – très vite son frère rival est vu différemment. Esaü devient l'ancêtre des ennemis des

Judéens, le Séir-Edom qui se trouve dans les montagnes de l'extrême Sud-est de la mer Morte (*Djebel Shara*), c'est-à-dire, dans le territoire de l'Etat d'Edom tel qu'il va être politiquement délimité au VIII^e/VII^e siècle avant notre ère.

Don d'un pouvoir politique à Jacob-Israël

Le deuxième volet de la bénédiction accordée à Jacob concerne le pouvoir politique de domination : « ...que les fils de ta mère te servent et qu'ils se prosternent devant toi... » (v.29). Il ne s'agit plus ici du don de la terre agricole mais de la domination d'Israël sur les autres peuples, avec Jacob comme ancêtre : Jacob devient le chef de ses frères et Israël le maître des peuples voisins ou des nations. Dans ce cas, la bénédiction de Jacob ne s'applique plus seulement entre deux frères, Jacob et Esaü : sa portée est élargie aux relations entre peuples¹¹.

L'idée qu'Israël domine sur les peuples voisins peut s'interpréter soit comme une anticipation de la description du soi-disant « empire d'Israël » sous le règne de David (voir les livres des Rois), soit comme l'expression d'une attente de salut de la communauté juive après la destruction de

11 L'énoncé du v.29a qui présente Jacob comme un roi que des peuples doivent servir et devant lequel ils doivent se prosterner a toutes les chances d'être une relecture secondaire de la bénédiction accordée à Jacob. Avec cet élément, il y a, tout d'abord, un élargissement de la perspective de la bénédiction de Jacob. Au v.37 où Isaac présente le contenu de la bénédiction offerte à Jacob, il n'est pas question des relations entre peuples mais entre frères. Ensuite, la formulation du v.29a semble avoir emprunté le verbe « servir » dans la parole adressée à Esaü au v.40 (« mais tu serviras ton frère »). Enfin, le parallélisme que le v.29a établit entre les peuples et les nations apparaît surtout dans des textes datant probablement, exception faite d'Es 17, 12-13, de l'époque exilique ou post-exilique (Jr 51.58 ; Hab 2.13 ; Ps 7.8-9 ; 47.4 ; 57.10 ; 67.5 ; 108.4 ; Pr 24.24). Puis, la soumission des peuples à Jacob dans ce verset rejoint la figure post-texilique d'Edom où ce peuple représente tous les peuples hostiles à Israël et qui, dans la perspective d'un rétablissement ultime d'Israël, devront lui être soumis. Quant à la prééminence de Jacob sur ses frères au v.29a, exprimée par le mode impératif « sois chef » et le mode jussif en hébreu « qu'ils se prosternent devant toi », ce même motif figure également dans le discours d'Isaac, au v.37, où il explique à Esaü la bénédiction accordée à Jacob, bénédiction qui ne peut plus lui être retirée. L'établissement de Jacob comme chef de ses frères est donc un des éléments clés de la bénédiction reçue en Genèse 27.

Jérusalem par les Babyloniens au VI^e siècle avant notre ère. Cela peut signifier qu'à une époque tardive (durant ou après l'exil à Babylone), une génération ultérieure des rédacteurs bibliques voulait en tout cas voir dans la bénédiction de Jacob une expression de la domination d'Israël sur ses peuples rivaux, ennemis ou voisins. C'est en effet à cette époque-là que par exemple les Edomites, descendants d'Esaü-Edom et ennemis redoutés des Juifs, représentent tous les peuples hostiles à Israël dans la littérature biblique ; dans la perspective d'un rétablissement ultime du peuple d'Israël, les Edomites sont alors sommés à la soumission devant Israël (Es 11.14 ; 14.2 ; 34.1-17 ; 63.1-3 ; Jl 4.18-21 ; Am 9. 11-12 ; Ab 15 ; Mi 4.14 ; 7.15-16 etc.).

Le dernier énoncé de la bénédiction de Jacob, libellé en termes de « maudit soit qui te maudira, béni soit qui te bénira » (v.29b), vise certainement à écarter toutes les influences maléfiques qui peuvent causer du tort au patriarche. Cette formule s'accorde avec celle qui concerne la supériorité de Jacob sur ses frères. Mais elle prolonge en même temps l'idée de la prééminence de Jacob sur ses frères en indiquant que la protection divine dont jouit Jacob va désormais favoriser ses alliés et retourner contre ses ennemis les malédictions que ces derniers auraient lancées contre lui.

Cet énoncé du verset peut être rapproché de la bénédiction accordée à Abraham en Genèse 12.3 (« je bénirai ceux qui te béniront et je maudirai qui te maudira ». Dans les deux bénédictions, on n'a pas seulement des mots semblables mais aussi un contenu identique : le sort des autres peuples, leur bénédiction ou leur malédiction, va se décider en fonction de leur comportement envers le peuple d'Israël. Il s'agit là d'une idée qui a émergé au sein de la communauté juive après la destruction de Jérusalem et qui, à un moment donné, accentue davantage les parallèles entre Jacob et Abraham.

Genèse 27.30-40 : Esaü découvre la fraude mais Jacob reste béni

La dernière partie de cet épisode du vol de la bénédiction montre l'impuissance d'Isaac et d'Esaü à réparer la fraude lorsque le forfait monstrueux commis par Jacob est dévoilé. Esaü arrive chez Isaac avec le produit de sa chasse et ne se doute encore de rien (v.30). Il demande alors à son père de prendre son repas et le bénir (v.31), mais sa demande provoque auprès de son père une grande frayeur, exprimée à l'aide d'un superlatif: l'expression « Isaac fut saisi d'un tremblement violent », au verset 33, signifie littéralement en hébreu « Isaac trembla d'un grand tremblement infiniment ». Isaac se rend effectivement compte qu'il a été trompé par son fils cadet. Malheureusement pour Esaü, l'avantage de Jacob ne pourra pas être remis en doute. La bénédiction accordée à Jacob est irréversible ; il ne reste qu'à fixer simplement le sort d'Esaü, le grand lésé de la fraude opérée par Jacob, dont le cri sans retenue amène Isaac à lui préciser qu'il va connaître la vie dure des gens du désert.

Isaac se trouve, cette fois-ci, devant le véritable Esaü, avec toute la conscience d'avoir été auparavant trompé par Jacob, mais son attitude semble déroutante. Certes, il est gagné par une vive émotion d'avoir été abusé, mais ne s'efforce pas d'établir Esaü dans ce qui serait ses droits de fils aîné (v.33-37). Le père donne l'impression d'avoir épuisé les ressources de bénédictions qui sont en lui, comme dans un dépôt limité et déjà mis à vide. Esaü tente en vain d'arracher une autre bénédiction (v.38). Tous ses efforts ne débouchent que sur une sorte de « bénédiction parallèle » confirmant celle déjà gagnée par Jacob. On ne lui parle, tout naturellement, que de l'arc et d'épée comme il convient à un chasseur (v.40). Mais plus subtil, et peut-être pour éviter une guerre fratricide, son père commence par lui signifier que sa demeure va s'éloigner des terres fertiles et agricoles données à Jacob :

«³⁹... *voici loin de gras de la terre sera ta demeure,
et loin de la rosée du ciel d'en haut.*

⁴⁰ *De ton épée tu vivras,
mais tu serviras ton frère.
Et il arrivera qu'en errant,
tu briseras son joug de dessus ton cou* » (Gn 27,39-40).

Somme toute, lors de cette scène de bénédiction, Isaac parle deux fois à Esaü, tout d'abord au faux-Esaü, c'est-à-dire à Jacob déguisé, et ensuite au vrai Esaü. On s'attend à ce qu'Isaac reste sur un même registre en parlant aux « deux Esaü », d'autant plus que, quand il s'adresse au vrai, il a conscience d'avoir déjà été trompé. Mais, assez bizarrement, devant Jacob déguisé, Isaac donne effectivement la prospérité de l'agriculture qui convient à Jacob au lieu de lui prédire le bonheur de la chasse. Dans le second temps, il écarte d'Esaü les terres fertiles et agricoles, comme s'il n'y avait qu'une seule bénédiction. A ce niveau, le récit de Genèse 27 paraît donc refléter la pensée traditionnelle selon laquelle la bénédiction paternelle et le droit d'aînesse forment essentiellement un tout inséparable. Mais une telle formulation du statut exclusif du fils aîné pourrait être bien antérieure à certains textes du Pentateuque attribuant aux grands personnages mourants des paroles de bénédiction accordées, sans exclusion et sans hésitation, à tous les fils. Dans cette perspective, on devra particulièrement mentionner la bénédiction de Manassé et Ephraïm en Genèse 48.8-20, des fils de Jacob en Genèse 49 ou des fils d'Israël en Deutéronome 33.

Peut-être la bénédiction de Jacob, obtenue par ruse et surtout par inversion (ou violation) de la loi de la primogéniture, nous pose-t-elle problème. Mais la bénédiction de Dieu est totalement libre et elle n'est pas liée à une loi quelconque. La voie qu'elle empruntera à travers l'histoire n'est pas fixée une fois pour toutes ; seul Dieu sait par qui le courant de bénédiction va continuer de passer. Par exemple,

les préférences des éducateurs ne peuvent en aucun cas indiquer qui des « jeunes gens » que l'on éduque obtiendra, plus tard, le prix Nobel ou deviendra célèbre. Il y a dans l'histoire de la bénédiction un mystère qui échappe aux humains : il ne faudrait donc pas lire ces récits et les mesurer à l'aune de nos valeurs morales ; d'après les lois humaines, Jacob n'est pas celui qui mérite de recevoir la bénédiction paternelle ; mais c'est lui qui sera reconnu comme tel et auquel Dieu assurera protection.

Rapport entre Genèse 25.29-34 et 27.1-40	
Genèse 25.29-34	Genèse 27.1-40
Au début de la scène, Jacob est sans droit d'aînesse (appelé en hébreu bekôrâh) mais, à la fin, il se trouve détenteur de ce droit destiné à Esaü.	Au début de la scène, Jacob est sans bénédiction paternelle (appelée en hébreu berâkâh) mais, à la fin, il se retrouve détenteur de privilège destiné à Esaü.
Esaü, le personnage qui détient un droit ou un pouvoir en tant que fils aîné, sent la menace d'une mort immédiate.	Isaac, le personnage qui détient le droit et le pouvoir de transmettre la bénédiction, sent la menace d'une mort immédiate.
Esaü est un personnage attaché à la campagne : il rentre de la campagne les mains bredouilles.	Esaü est un personnage attaché à la campagne : il va à la campagne pour chercher le gibier.
Par ruse, Jacob profite de l'épuisement physique d'Esaü pour s'emparer de son droit d'aînesse.	Par ruse, Jacob exploite habilement la sénilité de son père Isaac pour détourner la bénédiction destinée à Esaü.
Jacob prépare un repas et l'offre au fils aîné Esaü (en l'absence du chef de la famille).	Rébecca prépare un repas pour Jacob (Esaü prépare aussi un repas) et l'offre au père de la famille Isaac.

Sans nul doute la scène de la vente du droit d'aînesse (Gn 25.29-34) vise à dénigrer Esaü en soulignant surtout son attitude particulièrement légère vis-à-vis du droit d'aînesse. Elle se joue en « privé », sans témoins, et tout ce qui se passe ici entre Esaü et Jacob n'est pas connu en dehors du cercle des deux frères. Isaac et Rébecca n'en sont pas au courant et la scène de Genèse 27.1-40 semble ignorer que Jacob

dispose déjà du droit à la primogéniture. Pourquoi Rebecca aurait-elle besoin de faire voler à Jacob la bénédiction qui lui reviendrait de plein droit si son « marché » avec Esaü était connu? Jacob ne mentionne jamais ce marché (Gn 25.29-34) par la suite. Esaü semble y faire allusion en Genèse 27.36, mais ce verset, d'ailleurs surchargé, a probablement été ajoutée afin de relier les deux épisodes en vue de souligner la réaction de déception d'Esaü et la haine qu'il porte à Jacob¹². En bref, il semble que le récit de Genèse 25.29-34 soit composé avant tout pour le lecteur/la lectrice. C'est une réaction d'un rédacteur qui anticipe et justifie l'initiative de Jacob en Genèse 27.1-40 et atténue le scandale de la fraude de Jacob en Genèse 27.1-40. Son but était de mettre en évidence la légèreté du comportement d'Esaü, le frère aîné de Jacob. Il désire que le lecteur/la lectrice, après avoir lu le récit de Genèse 25.29-34, ne fasse pas objection à l'échec d'Esaü, qu'il condamne son manque de sérieux et, inversement, qu'il prenne parti pour Jacob dont le succès mérite d'être approuvé. Une telle interprétation du rapport de Jacob et d'Esaü se comprend mieux dans le cadre de la polémique judéenne contre Edom à l'époque exilique et post-exilique. Elle montre que si les choses tournent mal entre Judéens et Edomites, l'ancêtre Jacob n'est pas le seul coupable (Cf. Genèse 27.1-40), et d'ailleurs sa faute, tellement minée par la critique des prophètes (Os 12; Jr 9.3), est relativement petite par rapport au comportement impie de son frère: c'est Esaü-Edom lui-même qui a méprisé son droit d'aînesse et l'a vendu, par serment, pour un simple plat de lentilles.

Genèse 27,41-45 : la fuite de Jacob, conséquence de son conflit avec Esaü

Jacob sort donc de la scène de Genèse 27.1-40 investi de la bénédiction paternelle. Mais rien n'est encore pour lui fixé une fois pour toutes. La bénédiction gagnée frauduleusement ne fait pas de lui une personne définitivement arrivée. Son frère Esaü, le grand lésé, n'a en effet qu'une idée en tête: celle de l'assassiner aussitôt après la mort de leur père (v.41).

¹² Peut-être Genèse 27.36a (« Est-ce parce qu'il s'appelle Jacob, et qu'il m'a déjà trompé deux fois? Il avait pris mon droit d'aînesse et voici qu'il m'a maintenant pris ma bénédiction ») contient également une critique de Jacob qui serait en harmonie avec certains textes prophétiques (Os 12; Jr 9.3). Mais cela n'est pas facile à prouver; d'autant que la déclaration d'Esaü est présentée comme une interrogation. Il s'agit donc d'une suggestion sur laquelle on peut s'interroger et non pas d'une affirmation. De plus, la déclaration est

Rébecca, mère et complice de Jacob, entre de nouveau en scène. Elle se voit déjà pleurant la mort de ces deux fils rivaux : si jamais Esaü tue Jacob, les règles de la vengeance font qu'il devra probablement payer de sa vie le meurtre de son frère ou bien encore, les deux frères peuvent s'entretuer dans un duel. Pour éviter une confrontation sanguinaire, elle demande à Jacob de fuir – très loin de la présence de son frère Esaü – chez Laban, à Harrân en Mésopotamie. L'action de s'enfuir est clairement exprimée au verset 43 par l'expression « debout et fuis », et sa motivation est indiquée au verset 42 : « Voici qu'Esaü, ton frère, veut se venger de toi en te tuant ». L'idée de la fuite de Jacob apparaît ici comme un aboutissement direct de son conflit avec son frère Esaü.

Mais avec la fuite dans un autre pays où il sera sans appui et sans droits, Jacob doit alors s'éloigner de la terre promise, tout ce pour quoi il a tant lutté. Ainsi, il se révèle que la tromperie n'est pas payante. L'héritier de la bénédiction devient fugitif, un misérable qui arrive chez Laban comme un serviteur (le même terme en hébreu traduit aussi l'esclave). Ce n'est pas que la bénédiction reçue par Jacob perde sa valeur ; mais elle reste efficace d'une manière bien différente de ce que Jacob avait pensé.

Genèse 27.46–28,9 : Une autre explication du voyage de Jacob

Si en Genèse 27.41-45, la haine d'Esaü fournit une première explication du voyage de Jacob pour la Mésopotamie, les versets suivants (Gn 27.46–28.9) ne contiennent aucune mention du conflit de Jacob et d'Esaü. Bien au contraire, ils présentent une autre explication de ce même voyage. Dans ces versets, il est certes question de la haine mais elle ne se trouve plus du côté du fils aîné, Esaü. Ce sont ses

donnée par Esaü, qui ne représente pas une autorité spirituelle pour la tradition israélite.

parents, Isaac et Rébecca, qui détestent les femmes étrangères, les Cananéennes parmi lesquelles ils sont installés. A cause d'elles, Rebecca – dégoûtée de la vie – exerce alors à l'égard d'Isaac, un chantage à la pour que Jacob n'épouse pas une femme du pays. C'est pourquoi Jacob s'en va à Paddan Aram, en Mésopotamie, pour chercher une épouse parmi les filles de Laban.

En Genèse 27.46–28.9, le voyage de Jacob à la recherche d'une femme dans la famille de Laban est fortement marqué par la portée de l'interdiction d'épouser des Cananéennes dans le pays où les patriarches sont installés. Par contre, les filles de Laban sont alors considérées comme des femmes légitimes et leur lignage vise la parenté d'Abraham.

Ajoutons également le changement de perspective entre Genèse 27.1-45 et Genèse 27.46–28.9 concernant par exemple l'image de Rébecca. En Genèse 27.46–28.9, Rébecca n'apparaît plus comme une femme intrigante qui agit contre le gré de son mari, telle qu'on la connaît dans le récit de Genèse 27. Bien au contraire, elle fait simplement une proposition à son mari en lui laissant la liberté de décider, telle une « vraie femme juive » qui laisse son mari prendre l'initiative sur des questions très importantes tout en lui suggérant à temps ce qu'elle pense. Préoccupée par le mariage de ses fils avec des Cananéennes, elle suggère à son mari Isaac d'envoyer Jacob à Padan Aram (Mésopotamie), dans la famille de Laban, pour chercher une femme légitime.

Dans cette circonstance, Rébecca ne s'impose pas comme on aurait pu se l'imaginer en lisant le récit Genèse 27.1-45, étant donné qu'elle est déjà excédée par les femmes hittites d'Esaü. Par contre, son intervention, fortement marquée par l'interdiction d'épouser les Cananéennes, est conforme à certaines lois juives qui condamnent les mariages mixtes.

De ce qui précède, il apparaît que le motif traditionnel du départ de Jacob pour la Mésopotamie – nommée Paddan-Aram ou Hârran – contient deux motivations juxtaposées,

dans la forme actuelle du livre de la Genèse. Elles sont pourtant différentes l'une de l'autre à l'origine. Leur juxtaposition a provoqué des coupures manifestes que l'on peut facilement relever dans le texte actuel : le texte de Genèse 27.46–28.9 forme une bonne suite à celui Genèse 26.34–35 avec lequel il partage le même vocabulaire, la même thématique, ainsi que la même perspective théologique.

Les spécialistes sont unanimes à admettre que ces deux motivations du voyage de Jacob appartiennent à des documents littéraires différents à l'origine. L'un plus récent, qui émane du milieu des prêtres, aurait été écrit au retour de l'Exil et contient le texte de Genèse 27.46 –27.9 ; et l'autre plus ancien, vient d'un autre milieu et fait partie de l'ancienne tradition relative à Jacob ; tous les deux auraient été mis ensemble au moment de la formation du livre de la Genèse pour former l'histoire de Jacob, telle que nous la connaissons.